

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU LOIR-ET-CHER**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Loir-et-Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La tendance baissière de l'an dernier s'est confirmée au cours de l'année 2019 avec une contraction des dépôts de de 12,2 %. Cette évolution est moindre que celle constatée au niveau régional (- 14,2 %) mais supérieure à celle enregistrée au niveau national (- 11,9 %).

La part des redépôts a également diminué (46,52 % contre 48,72 %) bénéficiant pleinement de la baisse du recours aux suspensions d'exigibilité des créances. Cela positionne le département en dessous de la région (46,90 %) mais au-dessus de la France (44,02 %).

Recevabilité et orientation

Les dossiers soumis à examen de la commission suivent la tendance des dépôts (- 11,7 %) avec une part des dossiers déclarés irrecevables en augmentation (4,38 % contre 3,48 % en 2018). La part de dossiers irrecevables est équivalente au niveau régional (4,51 %) et national (4,83 %).

La commission a orienté 669 dossiers répartis comme suit :

390 dossiers vers une procédure de réaménagement de dettes,

279 dossiers vers une procédure de rétablissement personnel (avec ou sans LJ).

La part des orientations vers une procédure de rétablissement personnel marque une inflexion après la hausse enregistrée l'an dernier (41,71 % contre 43,97 % en 2018). Cette tendance est également enregistrée au niveau régional et national.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La commission a traité 799 dossiers en retrait de 22,7 % par rapport à l'an dernier.

384 mesures de réaménagement de dettes ont été mises en place : 112 plans conventionnels et 272 mesures imposées.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes ressort à 72,59 % en retrait de 2 % par rapport à l'an dernier (71,91 % au niveau régional et 76,25 % au niveau national).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Echanger sur la procédure de surendettement et évoquer les nouveautés législatives
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3 réunions 36 personnes	Présentation procédure de surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 25 personnes	Présentation procédure de surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 3 personnes	Présentation procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Lycée La Providence, Maison familiale rurale (2 réunions 17 personnes)	Présentation procédure de surendettement

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur l'appréhension des dossiers et la mise en application de la loi ELAN

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire
- Traitement des dettes professionnelles en général
- Vente du bien immobilier de faible valeur dans des zones d'habitation qui sont peu attractives.
- Difficultés pour les débiteurs à comprendre la procédure de surendettement, les obligations qui en découlent et les modalités de mise en place des plans ou mesures de remboursement.
- À cela s'ajoutent pour eux des difficultés à obtenir les coordonnées précises de leurs créanciers notamment quand ils ont confié les créances à des chargés de recouvrement. La multiplication des achats et des ventes de créances entre sociétés de recouvrement rend difficile l'identification du propriétaire de la dette.
- Nous sommes souvent interrogés par des notaires, peu familiers de la procédure de surendettement, qui nous demandent s'ils peuvent procéder à la vente du bien alors qu'un délai a été octroyé aux débiteurs dans ce but et que cela est stipulé dans les observations. Ils nous interrogent également sur la destination et la répartition du fruit de la vente.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

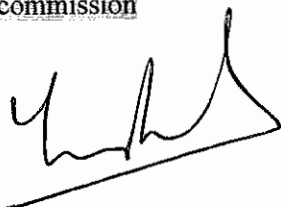
- Si l'accompagnement des surendettés, en amont, évolue positivement du fait des actions de formation dispensées aux travailleurs sociaux, de nombreux redépôts sont dus à une difficulté rencontrée dans la mise en place et le respect des plans de remboursement. L'accompagnement dans la mise en place du plan ou des mesures puis un suivi budgétaire, si nécessaire pourraient être une solution pour éviter une grande part de redépôts.
- Difficultés pour les débiteurs de recenser la totalité de leurs créances ce qui occasionne de fréquents ajouts de dettes en cours de procédure.
- Entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs qui n'ont plus d'activité professionnelle mais n'ont pas réalisé les actes de radiation.
- Non prise en charge des courriers en accusé de réception par les débiteurs (proposition)
- Bien immobilier détenu en indivision ou sous forme de SCI

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés liés au changement de chargés de recouvrement qui retardent le délai de traitement des dossiers.
- Des saisies sur rémunération sont parfois maintenues malgré la recevabilité.
- Difficultés à identifier et à notifier le créancier principal lorsque celui-ci n'est pas gestionnaire de la créance.

Date : 12 février 2020

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)
Données d'activité
Loir-et-Cher

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	830	729	-12,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,72%	46,52%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,66%	8,98%	
Dossiers décidés recevables par la commission	751	660	-12,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,98%	19,24%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	36	35	-2,8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	36,11%	34,29%	
Dossiers orientés par la commission	762	669	-12,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,56%	45,89%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,26%	41,26%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,71%	0,45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,04%	58,30%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1033	799	-22,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,13%	9,39%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,48%	4,38%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,30%	37,80%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,26%	0,38%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,55%	14,02%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,42%	6,38%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,13%	7,63%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,27%	34,04%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,65%	28,04%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,97%	14,89%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,62%	6,01%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,64%	72,59%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Loir-et-Cher	CENTRE-VAL-DE-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	35%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	14%	11%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34%	41%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	72%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Loir-et-Cher

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	25 231	571	2 752	82,5%	85,6%	16 387	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	12 923	136	269	42,3%	20,4%	87 021	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	11 928	501	2 075	39,0%	75,1%	13 286	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	380	310	408	1,2%	46,5%	855	1,0
Dettes de charges courantes	2 879	555	2 380	9,4%	83,2%	3 153	4,0
Autres dettes	2 467	363	837	8,1%	54,4%	1 962	2,0
Endettement global	30 578	667	5 969	100,0%	100,0%	20 855	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Centre-Val-de-Loire

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	220 267	5 133	23 929	77,9%	83,7%	16 535	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	114 356	1 175	2 051	40,4%	19,1%	87 285	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	101 780	4 565	18 274	36,0%	74,4%	12 716	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 131	2 788	3 604	1,5%	45,4%	785	1,0
Dettes de charges courantes	33 118	5 044	21 817	11,7%	82,2%	3 591	4,0
Autres dettes	29 358	3 448	7 531	10,4%	56,2%	1 672	2,0
Endettement global	282 743	6 136	53 277	100,0%	100,0%	19 749	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0